

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GENERALI TRESORERIE ISR

Actions B Capitalisation EUR (FR0010233726)

GENERALI TRESORERIE ISR est autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce produit est géré par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio («Generali AM SGR S.p.A.») qui est autorisé en Italie et supervisé par la Banca d'Italia et Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB). Pour plus d'informations sur ce produit, veuillez vous référer au site www.generali-am.com ou appeler +39 04 06 71 111.

Date effective: 14 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type

OPCVM (SICAV)

Durée

Le fonds a été créé le 30 janvier 1991 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une prorogation, d'une dissolution anticipée ou d'une liquidation sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Objectifs

Objectif d'investissement Classification AMF: fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard. Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la SICAV vise à obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen €STR (Euro short-term rate) (coupons nets réinvestis, en euro) après déduction des frais de gestion (durée de placement recommandée: minimum 3 mois), en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres. En cas de très faible niveau des taux d'intérêts du marché monétaire, le rendement dégagé par la SICAV ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et la SICAV verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Politiques d'investissement Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE. Conformément à l'article 17 (7) du Règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires, la SICAV pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par une ou plusieurs des administrations, institutions ou organisations visées dans le prospectus de la SICAV. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV pourra détenir des liquidités à titre accessoire. Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire, tels que titres de créances négociables et obligations, d'une durée de vie maximale de 24 mois (soit à l'émission, soit résiduelle), à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La Maturité Moyenne Pondérée (MMP) du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 6 mois. La Durée de Vie Moyenne Pondérée (DVMP) du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 12 mois. La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5. Ces titres sont principalement libellés en euro et peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public. La SICAV ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation mais la société de gestion a mis en place des procédures internes d'évaluation de la qualité du crédit et effectuera sa propre analyse du crédit pour évaluer la qualité des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou de les conserver, selon la procédure est décrite dans le prospectus. Dans la limite de 10 %, la SICAV pourra détenir des actions ou des parts d'autres fonds monétaires agréées en vertu du Règlement UE 2017/ 11 détenant le label ISR ou équivalent. Le risque de change est systématiquement couvert. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture aux risques de taux et de change, jusqu'à 100% de l'actif. Dans le cadre d'une approche «best in universe», la SICAV promeut des critères environnementaux et/ou sociaux à travers l'application d'un screening négatif (filtre éthique et controverses) et d'un screening positif (notion extra-financière). L'analyse extra-financière dite «analyse ESG» couvrira au minimum

90% du portefeuille à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi public. Screening négatif: Suite à l'application du filtre éthique, sont exclus de l'univers d'investissement les titres susceptibles de violer les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les armes controversées, le charbon et les sables bitumineux. Screening positif: Dans un second temps, le gérant réduira de 20% l'univers d'investissement ESG par rapport à l'univers d'investissement initial de la SICAV (élimination des 20% des valeurs les moins bien notées). Notre méthodologie d'analyse ESG est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 (note la plus basse) à 100 (note la plus élevée). Pour chacun des piliers sont pris en compte, à titre d'exemple: - Environnement: Changement climatique, performance énergétique, gestion des ressources en eau, gestion des déchets - Social: gestion des ressources humaines, santé et sécurité des salariés, diversité, développement des compétences, relations avec les communautés locales, les clients et les fournisseurs, qualité et sécurité des produits et services, respect des droits humains - Gouvernance: composition et diversité des organes de gouvernance, rémunération des dirigeants, audit, droits des actionnaires, éthique des affaires. La limite méthodologique majeure de cette approche réside dans le fait que les notes ESG des différents titres sont basées principalement sur les comportements ou données passées des entreprises sans s'inscrire dans une démarche résolument prospective. L'utilisation des données de fournisseurs externes à des limites dans la mesure où les informations sur les risques ESG de certaines entreprises pourraient être manquantes ou incomplètes du fait de leur incapacité de gérer les risques ESG; cette limite pourrait être atténuée par les fournisseurs de données en utilisant des sources alternatives, externes aux entreprises.

Rachat et négociation Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h. La valeur liquidative d'exécution est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J.

Politique de distribution La SICAV réinvestit les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné aux investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 mois et qui sont prêts à assumer un niveau de risque faible de perte de leur capital initial afin d'obtenir un rendement potentiel plus élevé. Il est conçu pour faire partie d'un portefeuille d'investissements.

Informations pratiques

Dépositaire BNP Paribas S.A.

Autres informations Les demandes d'information, les documents relatifs au Fonds et sa valeur liquidative peuvent être obtenus en s'adressant directement à la succursale de la société de gestion ou sur le site Internet de cette dernière: Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio – Succursale française 2, Rue Pillet-Will – 75309 PARIS Cedex 9 site: www.generali-am.com.

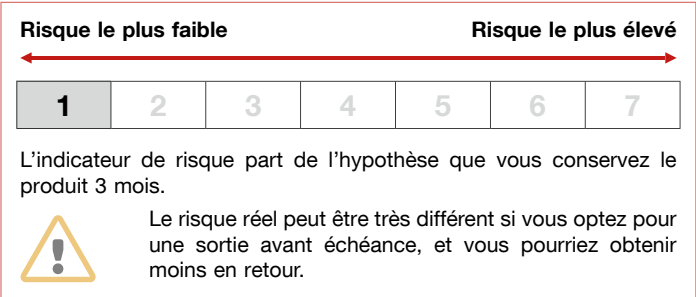
Les demandes de souscription et de rachat relatives au Fonds sont centralisées auprès de son dépositaire:

BNP Paribas S.A Grands Moulins de Pantin – 9, rue de Débarcadère – 93500 Pantin

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, et concernant les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (critères dits « ESG ») se trouvent sur le site de la société de gestion, ainsi que dans les rapports annuels.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres. Il indique la probabilité que ce

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2019 et mars 2020.

Intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et août 2017.

Favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2023 et décembre 2023.

Période de détention recommandée		3 mois
Exemple d'investissement		10.000 EUR
Scénarii		si vous sortez après 3 mois (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	9.963 EUR -0,4 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	9.963 EUR -0,4 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	9.996 EUR 0,0 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	10.109 EUR 1,1 %

Que se passe-t-il si Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

La société de gestion a supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

■ 10.000 EUR sont investis.

Exemple d'investissement 10.000 EUR	si vous sortez après 3 mois (période de détention recommandée)
Coûts totaux	5 EUR
Incidence des coûts*	0,1 %

(*)Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts si vous sortez après 3 mois
Coûts d'entrée	0,00 % La société de gestion ne facture pas de frais d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	0,00 % La société de gestion ne facture pas de frais de sortie.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,03 % de la valeur de votre investissement. C'est une estimation basée sur les coûts réels de la dernière année.	3 EUR
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 mois

La SICAV a une durée de placement recommandée supérieure à 3 mois. Vous pouvez demander le rachat de votre investissement sans frais de rachat à tout moment pendant la période susmentionnée ou conserver l'investissement plus longtemps. Pour les conditions de rachat, veuillez consulter le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les plaintes doivent être formulées à l'écrit :

> Par courrier en écrivant à Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Succursale française - Rue Pillet Will 2, 75309 Paris Cedex 09 - Département Compliance;

> Ou par e-mail en écrivant à InvestmentsCompliance@generali.com.

Les plaintes doivent contenir :

- les coordonnées du plaignant
- les raisons de la plainte
- la signature ou une référence similaire permettant d'identifier le Client avec certitude.

La société de gestion a adopté des procédures appropriées pour assurer le traitement rapide des plaintes des Investisseurs.

Le résultat final de la plainte, contenant les décisions de la Société, sera, en règle générale, communiqué par écrit au Client/Investisseur dans les 60 jours.

Les plaintes peuvent aussi être adressées aux adresses suivantes :

> Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Compliance Function, 20145, Piazza Tre Torri 1, Milano;

> Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Compliance Department, 50667, Zweigniederlassung Deutschland, Cologne, Tunisstraße 29

> Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Iberian Branch, Plaza de Manuel Gómez-Moreno 5, 28020 Madrid.

Site Web : <https://www.generali-am.com/it/en/institutional/about-us>

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance Vous pouvez retrouver les scénarios de performance précédents sur

<https://www.generali-am.com/products/FR0010233726>.

Performances passées Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années sur notre site internet

<https://www.generali-am.com/products/FR0010233726>.

Autres informations pertinentes De plus amples informations sur le fonds, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.